



5 avril 2018

Communiqué de presse

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES 2018

SUR LE PLATEAU DE L'AUBRAC



Le concours des Pratiques agro-écologiques, appelé jusqu'en 2017 Prairies Fleuries, vise à valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre agri-écologique. L'année dernière, pour sa 1^{ère} édition sur l'Aubrac, ce concours a bénéficié d'une forte reconnaissance au niveau national. En effet, Loïc ROSSIGNOL, éleveur à Nasbinals, vainqueur du concours local, a terminé 2^{ème} du concours national dans la catégorie des prairies de fauche sèches de montagne !

En 2018, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac, le COPAGE et le service Natura 2000 de la Communauté de commune des Hautes Terres de l'Aubrac s'associent à nouveau pour organiser ce concours sur l'Aubrac. Ainsi, les agriculteurs volontaires pourront présenter à ce concours leurs meilleures prairies naturelles montagnardes de fauche à la fois productives et dont la diversité floristique atteste d'une bonne qualité fourragère et écologique de la parcelle.

Pour l'édition 2018, le concours est ouvert aux parcelles agricoles situées sur les communes de Brion, Grandvals et Recoules-d'Aubrac. Elles doivent être fauchées et situées sur des terrains dont le sol est sain à sec. Les exploitations agricoles candidates doivent avoir un atelier d'au moins 5 UGB.

Pour participer, les agriculteurs volontaires peuvent dès aujourd'hui contacter l'un des organisateurs qui leur transmettra un formulaire d'inscription, simple à remplir (localisation et principales caractéristiques de la parcelle, etc.). Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 6 mai 2018.

Après validation des parcelles éligibles au concours, un jury composé de quatre personnes visitera chacune des parcelles : sur la base de ses observations et des échanges avec l'exploitant, il établira un classement selon des critères définis nationalement et alliant l'agronomie, la place de la parcelle dans le système de production et les services écologiques. Le jury est composé de trois experts – agronomie, botanique, faune sauvage - et d'un président qui supervise leurs débats. Le passage du jury est prévu entre le 1^{er} et le 20 juin 2018 : bien entendu, les dates seront choisies en fonction de la météo et de l'avancement de la végétation, de manière à ne pas mettre en difficulté les récoltes sur les parcelles inscrites au concours.

En participant, l'éleveur s'engage à être présent lors du passage du jury sur la parcelle candidate et à être présent lors de la remise des prix du concours local, le 1^{er} juillet à la Fête de la montagne à Nasbinals. Le vainqueur du concours local pourra participer au concours national.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter les organisateurs :

- Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac : Etienne HERAULT (e.herault@projet-pnr-aubrac.fr, 09 62 11 55 86)
- COPAGE : Anne COLIN (anne.colin@lozere.chambagri.fr, 04 66 65 64 57)
- Service Natura 2000 de la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac : Gilles TRAUCHESSEC (comcomaubraclozere@live.fr, 07 87 60 49 31)

